

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 11 juin 2026

DATE DE CONVOCATION : 03/06/2026

DATE D’AFFICHAGE : 15/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 14

VOTANTS : 15

Assistaient à la réunion : Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Michel DEMEURE, Dominique REMY, Stéphane VITIGE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Marianne KERRICH, Hélène BRANGER, Lionel BRIZEMUR, Mickaël MARTEL, Marion BELLEGUEULLE, Isabelle ROBION, Brigitte COLLET

Excusés : Anne-Sophie MOREAU (donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE)

Secrétaire de séance :

Secrétaire de séance : Jean-Gabriel DEPINOY

Monsieur le Maire demande d’ajouter le point « 6.8 Création d’un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité » à l’ordre du jour.

Avis du conseil : Favorable à l’unanimité

Dans ce Procès-Verbal

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
2	ACTUALITES INTERCOMMUNALES ...	1
3	DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE.....	2
4	DELEGATION ACTION SOCIALE.....	2
5	DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE.....	3
6	DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATION.....	4
7	DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE.....	6
8	LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	6
9	INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES.....	6

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 07 MAI 2026 (POUR AVIS)

Monsieur le Maire sollicite l’avis des conseillers sur ce compte-rendu qui a été adressé peu après la réunion.

Avis : Favorable à l’unanimité

1.2 APPLICATION DES DECISIONS.

Monsieur le Maire informe le conseil que toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité de la préfecture

2 ACTUALITES INTERCOMMUNALES

2.1 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Monsieur le Maire informe les élus de sa participation aux réunions intercommunales (dont la CCPC) :

Lundi 18 Mai : Bureau de la CCPC sur le fonctionnement des commissions

Lundi 1 er juin : Rencontre avec le Département et les nouveaux élus : politique du département

Lundi 8 juin : Bureau et conférence des maires

Mardi 9 juin : Réunion d’information organisée par Eollis (association de services aux séniors).

2.2 DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA C.L.E.C.T (POUR AVIS).

Le Conseil municipal,

Considérant que la Commission locale d’évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l’évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et les EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Considérant que la CLECT est instituée de droit et se réunit dès lors qu’une ou plusieurs communes sont conduites à transférer une compétence ou lorsqu’une communauté souhaite restituer aux communes une compétence. La CLECT est mobilisée à chaque nouveau transfert de charges, et ceci, quel que soit le montant des charges à transférer.

Considérant que la composition de la CLECT est définie par l’organe délibérant de la Communauté, à la majorité des deux tiers, et doit obligatoirement comporter au moins un représentant de chaque conseil municipal.

Vu la délibération CC_2026_095 du Conseil communautaire du 4 mai 2026 définissant la composition de la CLECT,
Considérant que le Conseil communautaire a décidé de définir la composition de la CLECT comme suit :

- La CLECT est composée d'un représentant par commune, soit un total de 38 membres.
- Ce représentant doit être conseiller communautaire titulaire ou suppléant.
- Chaque commune désignera par une délibération du conseil municipal le nom de son représentant au sein de la CLECT, ce dernier devant être conseiller communautaire titulaire ou suppléant.

Considérant qu'il appartient à la commune de WANNEHAIN de désigner un représentant au sein de la CLECT,

Où l'exposé de son Maire,

DECIDE à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE comme représentant de la commune de WANNEHAIN au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

2.3 DESIGNATION DES REFERENTS « COMMUNICATION » ET « JEUNESSE » A LA CCPC (POUR AVIS).

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de désigner des référents CCPC dans le domaine de la Communication et dans le domaine de la Jeunesse.

Il propose en tant que référent CCPC « Communication » : Mickael MARTEL

Il propose en tant que référent CCPC « Jeunesse » : Anne-Sophie MOREAU

Après en avoir délibéré, avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

3 DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE

3.1 POINT SUR L'ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES.

Isabelle ROBION est revenue sur l'implication des Jeunes élus dans la descente de caisses à savon de Bourghelles et leur très belle première place dans la catégorie « Caisse la plus Originale ».

3.2 POINT SUR LE PROJET DE POLE PETITE ENFANCE.

Suite au choix fait par les élus, l'AMO sera de nouveau sollicitée pour affiner l'aspect financier en vue de la présentation du PPI aux élus en septembre 2026

4 DELEGATION ACTION SOCIALE

4.1 DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES (POUR AVIS).

A ce jour il n'y a pas de dossier

4.2 POINT SUR LE BEGUINAGE.

Pas de changement par rapport au mois dernier si ce n'est que le permis de construire a été transféré. La prochaine étape (en cours) est le rachat à l'EPF par Habitat du Nord, puis les appels d'offres pour un début des travaux que le bailleur envisage début 2027.

4.3 INFORMATIONS SUR LA COMMISSION SOCIALE DU 03 JUIN.

Marci-Christine Pollet, adjointe au maire en charge de l'Action Sociale, fait un point sur la réunion de la Commission Sociale qui s'est tenue le 3 juin où nous avons abordé l'aide à une famille endeuillée et la participation des membres à diverses réunions.

Une habitante de Wannehain a contacté la commission pour devenir ambassadeur du don d'organes avec l'organisme Nord Reins. La pose d'un panneau sur la commune est à l'étude.

12 juin : commission voyage

15 juin : réunion Eollis

16 juin : réunion à l'UFVC

18 juin : AG de l'ADMR de Cysoing

19 juin : réunion de l'AG Universités du temps libre CCPC à Templeuve

Actuellement 40 demandes de logements en cours

16 septembre : prochaine réunion de la commission action sociale

CMJ : 1^{ère} place dans la descente des caisses à savons

Béguinage : début des travaux toujours prévu en 2027

5 DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE

5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS.

Michel Demeure, conseiller délégué aux travaux indique que le pump track avance assez vite.

Les travaux allée des acacias doivent commencer la semaine du 22 juin. Les riverains seront informés des modalités des travaux.

5.2 RENCONTRE A LA C.C.P.C DES ELUS A L'ENVIRONNEMENT LE 25 JUIN ET DES ELUS EN CHARGE DE L'URBANISME (PRESENTATION DU SERVICE ADS) LE 15 JUIN.

Michel Demeure et les élus qui le souhaitent participeront à ces deux réunions de présentation consacrées à l'environnement.

5.3 DENOMINATION DE LA VOIRIE DU FUTUR BEGUINAGE (POUR AVIS).

Dans le cadre de la construction du béguinage, il est nécessaire de trouver un nom pour la voie centrale de celui-ci.

Monsieur le Maire évoque les propositions avancées en réunion d'adjoints, par ordre de préférence :

- ✓ Allée des Vendéens (par référence historique au régiment de Vendéens venu en 1914)
- ✓ Allée Andrée DE SOUZA (faisant référence à une adjointe aux travaux et à la vie sociale très investie dans la vie la Commune, sous le mandat de Mr le Maire Bernard COCHETEUX)
- ✓ Allée VERSTRAETEN (nom des propriétaires de la Ferme qui va accueillir le béguinage)
- ✓ Allée « nom d'un arbre implanté sur le béguinage » (aubépine, pommier, cerisier)

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal quant à ces différentes propositions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour que le nom de la voie principale du béguinage porte le nom de : Allée Andrée DE SOUZA si la famille est d'accord. Dans le cas contraire, ce serait l'allée des Vendéens.

5.4 PROJET POLE PETITE ENFANCE.

5.4.1 Demande de subvention à la préfecture dans le cadre du dispositif D.E.T.R (Pour avis).

Dans le cadre du dossier du Pôle Petite Enfance, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à faire une demande de subvention auprès des services de la Préfecture dans le cadre du dispositif D.E.T.R pour un montant de 300 000 euros H.T et signer tout document s'y afférent.

Après en avoir délibéré, avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

5.4.2 Demande de subvention au département dans le cadre du dispositif ADV B (Pour avis).

Dans le cadre du dossier du Pôle Petite Enfance, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à faire une demande de subvention auprès des services du Département dans le cadre du dispositif A.D.V.B pour un montant de 250 000 euros H.T et signer tout document s'y afférent.

Après en avoir délibéré, avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

5.4.3 Demande de subventions à la Caf (Pour avis).

Dans le cadre du dossier du Pôle Petite Enfance, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à faire une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 300 000 euros H.T et signer tout document s'y afférent.

Après en avoir délibéré, avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

*Projet petite enfance : demande
de 900 000€ de subventions*

5.4.4 **Demande de subvention à la Région dans le cadre du dispositif ACTes (Pour avis).**

Dans le cadre du dossier du Pôle Petite Enfance, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à faire une demande de subvention auprès des services de la Région dans le cadre du dispositif ACTes pour un montant de 50 000 euros H.T et signer tout document s'y afférent.

Après en avoir délibéré, avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

6 DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATION

6.1 **PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 (POUR AVIS).**

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal, Monsieur FOURNIER Alain présente le compte administratif 2025 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement

Dépenses : 938 947,31€
Recettes : 1 049 548,33€

D'où un excédent de : 110 601,02€

- Section d'investissement

Dépenses : 375 150,71€
Recettes : 293 834,58€

D'où un déficit de : 81 316,13€

Le résultat total des sections pour l'année 2025 est donc d'un excédent de 29 284,89€

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

6.2 **PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2025 (POUR AVIS).**

Monsieur FOURNIER Alain, 1er adjoint aux finances, présente le compte de gestion 2025 :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,
- Après s'être assuré que le comptable du trésor ait bien repris dans ses écritures des montants identiques à ceux du compte administratif 2025, tant en titres qu'en mandats,
- Après s'être assuré que les soldes d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement sont identiques au compte administratif,
- Après avoir entendu l'adjoint aux finances certifiant l'identité des opérations,

Délibération faite, le conseil municipal, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2025 n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

6.3 **RESULTAT 2025 (POUR AVIS).**

Monsieur FOURNIER Alain 1er adjoint, présente le bilan sur la situation financière 2025. Il commente les chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	1 049 548,33€	938 947,31€	110 601,02€
Investissement	293 834,58€	375 150,71€	- 81 316,13€

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

6.4 AFFECTATION DU RESULTAT 2025 (POUR AVIS).

Après présentation par Monsieur FOURNIER Alain, 1er adjoint aux finances, l'affectation du résultat 2025 a été approuvée à l'unanimité

6.5 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 (POUR AVIS).

Monsieur FOURNIER Alain, 1er adjoint aux finances, présente le budget supplémentaire qui a pour but d'affecter le résultat et de procéder aux ajustements utiles.

- Section de fonctionnement : 1 204 648,52€
- Section d'investissement : 908 489,53€

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

6.6 RETRAIT DE LA DELIBERATION 2026-03-22-4 (POUR AVIS)

Pour faire suite à la réception d'un courrier recommandé des services du contrôle de légalité de la Préfecture du Nord nous indiquant que la délibération N° 2026-03-22-4 est imprécise, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour LE RETRAIT de cette délibération

En effet, l'article L2122-22 du CGCT prévoit au point 21° que le Conseil Municipal fixe les limites ou les conditions dans lesquelles la compétence énoncée s'applique.

Or dans la délibération n°2026-03-22-4 du 22 Mars 2026, notre conseil municipal n'a pas précisé les conditions dans lesquelles Monsieur le Maire pouvait exercer sa délégation dans les matières énoncées au point 21° de l'article L2122-22 du CGCT, correspondant au point 13° de ladite délibération

Une nouvelle délibération sera faite dans ce sens.

Après en avoir délibéré, avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité pour le retrait de la délibération N° 2026-03-22-4

6.7 DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (POUR AVIS).

Un seul article est concerné par une précision dans les délégations au Maire, c'est l'article 13 qui doit être précisé ainsi :

« D'exercer, en application de l'article L214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et en totalité, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du même code »;

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

6.8 CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal,
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en raison du départ en congé d'un agent d'entretien

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter 03 Juillet 2026 d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30/35^{ème}

Cet emploi non-permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée : allant du 03/07/2026 au 31/07/2026. Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

Après en avoir délibéré, avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

7 DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE

7.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Dominique Remy, adjoint en charge de l'Animation du Village, fait un point des activités réalisées depuis le dernier conseil

8 mai : Commémoration avec la présence des enfants de l'école	6 juin : Repair Café, nettoyage de l'église et réunion organisée au Foyer associatif pour comprendre les garanties d'une mutuelle et les droits de succession
16 mai : Parcours motricité	
22 mai : Vente de produits locaux	
29 mai : Fête des voisins	
30 mai : Braderie puériculture et Gala de danse de Wan'1 sports à Orchies	7 juin : Course de caisses à savon à Bourghelles

Dominique Remy remercie les bénévoles du Repair Café.

7.2 LES ACTIVITES A VENIR

Dominique Remy, adjoint en charge de l'Animation du Village, fait un point des activités proposées jusqu'au prochain conseil avec un focus particulier sur l'inauguration de l'aire de jeux :

13 juin : représentation de théâtre (AM : enfants, soir : adultes) et l'harmonie de Bourghelles se produit le soir chez Marie.	26 juin : kermesse des jeunes pousses, vente des produits locaux, auberge espagnole de Wan'1 sports
20 juin : Fête de l'école et kermesse	27 juin : inauguration de l'aire de jeux
23 juin : Repas PevMel	28 juin : Spectacle de ukulélé
	30 juin : Pot de départ de Sophie
	13 juillet : Feux d'artifice

8 LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-2 2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Néant.

9 INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

9.1 CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2026

Le conseil se réunira :

- 17 septembre
- 15 octobre
- 19 novembre
- et 17 décembre

La CCPC sollicite la commune pour avoir un correspondant boîte à livres. Lionel BRIZEMUR est pressenti pour jouer ce rôle.

Fin du conseil à 22h45.

Prochain conseil municipal : jeudi 2 juillet 2026 à 19h